

<http://ec-jean-mermoz-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article352>



## **a. Les Octrois**

- Les Blossières - Les articles de "La Boussole" -



Date de mise en ligne : lundi 20 mai 2013

---

**Copyright © Ecole Jean Mermoz - Tous droits réservés**

---

### LES OCTROIS

Dans les périodes difficiles de disette ou révolutionnaires, les octrois ou produits dépendant d'autres taxes étaient l'objet de la vindicte populaire. Notre quartier n'y a pas échappé. Ainsi, comme le rapporte D. Lottin, le 18 septembre 1789, vers trois heures de l'après-midi, une partie des habitants de Saran et du faubourg Bannier, ameutés sous prétexte de la cherté du sel, se disposaient à enlever de vive force deux chariots de cette marchandise qui passaient par le faubourg. Réprimés à temps, ils rentrèrent dans le devoir, laissant plusieurs prisonniers, lesquels furent relâchés.

Ce ne sera pas la seule fois que nos ancêtres se rebellèrent contre les taxes. Plus tard, en 1830, des commencements de désordre ont eu lieu dans le faubourg Bannier. Un rassemblement qu'on dit de deux à trois cents personnes a brûlé le poteau de la banlieue et a voulu pénétrer dans le bureau des Droits de l'Octroi pour en brûler les registres. Ce n'est qu'à six heures du soir qu'une averse mis fin à tout.

Plus tard encore, le 5 septembre suivant, on apprend que des commis placés dans le quartier de Joie ont été réinstallés à leur poste par un détachement de gardes nationaux. Cette réapparition des employés a causé le plus vif mécontentement des habitants qui d'heure en heure se réunirent. Ils viennent du faubourg et des rues voisines entraînant un rassemblement considérable et des manifestations hostiles. Ce rassemblement s'est porté vers le bureau et l'a attaqué. Un grand feu avait été allumé, détruisant les registres et les meubles. L'affrontement a été évité avec les gardes nationaux, mais les séditions étrangers au faubourg se portent vers la maison d'un nommé Chauffon et la détruit. Deux coupables furent retrouvés et jugés : l'un fut condamné à cinq ans de travaux forcés et l'autre à cinq années de réclusions.

Cela doit être vers 1854 que cet octroi de Joie sera remplacé par celui du pont de chemin de fer situé sur le faubourg. Mais il n'est pas le seul car en 1874, six barrières d'octroi furent refaites et installées à Orléans dont l'une au pont des Murlins.

Une nouvelle législation vit le jour : il y eut de nouveaux remaniements sur la foncière en 1897. Ce fut seulement les questions des Octrois qui soulevèrent discussion. Le projet de leur suppression était à l'ordre du jour depuis quelques années. Une loi du 27 décembre 1897 admit cette suppression ... Devant cette nouvelle législation, les Octrois disparurent vers 1899. De nouveaux impôts étaient nés ...